

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 7 novembre 2022

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

### AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONVENTION-CADRE 2023-2026 AVEC LA SAFER RELATIVE À LA SURVEILLANCE, À LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET LA GESTION DE RÉSERVES POUR LE COMPTE DE LA CAN

#### Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méлина TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAU à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Méлина TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

#### Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

#### Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

#### Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022**

#### **AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - CONVENTION-CADRE 2023-2026 AVEC LA SAFER RELATIVE À LA SURVEILLANCE, À LA MAÎTRISE FONCIÈRE ET LA GESTION DE RÉSERVES POUR LE COMPTE DE LA CAN**

Monsieur **Jacques BILLY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération n°C06-05-2014 du 19 mai 2014, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a décidé de conclure une convention cadre avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Poitou-Charentes en vue de la constitution de réserves foncières destinées aux projets de développement économique et, plus largement, à l'ensemble des projets structurants de la CAN.

Cette convention a fait l'objet de quatre avenants et sera caduque à compter du 31 décembre 2022.

La stratégie foncière, composante majeure du projet de territoire, suppose de disposer d'outils permettant de suivre les dynamiques de marchés, de mobiliser les fonciers nécessaires au développement de projets, d'évaluer les niveaux de consommation, de préserver les secteurs « naturels, agricoles et forestiers » et d'engager des démarches de « compensation » le cas échéant.

L'ambition territoriale est bien de repenser et de renforcer les fonctions urbaines, au profit du bien-vivre ensemble, en s'inscrivant dans une démarche guidée par la sobriété, l'intensité, la pérennité et la réversibilité de l'usage des sols.

A ce titre, il est proposé de renouveler la convention cadre (cf. annexe) entre la SAFER et la CAN pour la période 2023-2026 organisé selon quatre axes :

- La veille et l'observation foncière,
- La prestation et la négociation foncière et de recueil de promesses de vente pour le compte de la CAN,
- L'acquisition et le portage par la SAFER de réserves foncières pour le compte de la CAN,
- La mise en gestion de biens agricoles portés par la CAN.

Le périmètre d'intervention est formé des zones naturelles, agricoles et forestières ainsi que les terrains à vocation agricole et biens immobiliers d'usage agricole dans les zones urbaines et à urbaniser du territoire de la CAN.

De façon plus précise, les missions sont les suivantes :

- **Connaître le territoire**
  - Etude foncière pré-opérationnelle
  - Evaluation de bien
  - Appréhension des biens sans maître
  - Veille foncière - Vigifoncier
  
- **Maîtriser son territoire**
  - Mise en œuvre du droit de préemption
  - Négociation foncière et recueil de conventions
  - Constitution de réserves foncières
  
- **Gérer son territoire**
  - Gestion foncière des biens

A la convention-cadre sont attachées une annexe relative au dispositif VIGIFONCIER et une annexe relative aux modalités d'intervention spécifiques au Service des Eaux du Vivier (SEV).

La convention-cadre comprend également deux annexes « fiches projets » précisant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre. Elle pourra être complétée de nouvelles annexes « fiches projets » par avenant.

Pour 2023, les deux fiches projets annexées concernent :

- La création d'un bassin d'orage à Prahecq ;
- La création d'un itinéraire cyclable « Magné – Bessines – Niort ».

Les modalités de rémunérations de la SAFER sont spécifiques de chaque mission et précisées dans la convention annexée. Il est à noter que l'abonnement à VIGIFONCIER s'élève à 7 500 € HT par an et permet aux communes membres de l'EPCI de disposer d'un compte personnel d'accès.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de la convention entre la SAFER et la CAN ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer la convention et toutes pièces utiles à sa mise en œuvre.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Jacques BILLY**

**Vice-Président Délégué**